



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

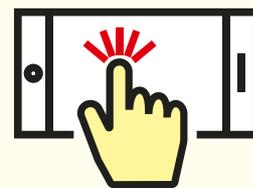
Vous êtes **étudiant** et vous ressentez le besoin d'une **aide psychologique ?**

→ **santepsy.etudiant.gouv.fr**

Pendant la crise sanitaire,
vous pouvez bénéficier
de 3 séances avec un
psychologue gratuitement,
sans avancer de frais.

Si vous êtes confronté à
une situation de « mal-être »,
n'hésitez pas à consulter le **service
de santé de votre établissement**
ou votre **médecin généraliste**
(avec présentation de votre carte
d'étudiant ou tout document
équivalent). Ils pourront vous
orienter vers un accompagnement
psychologique.

Vous pouvez **choisir votre
psychologue** sur la liste de
professionnels partenaires
accessible sur la plateforme
santepsy.etudiant.gouv.fr
et prendre directement
rendez-vous avec lui.



Les séances, qui peuvent aller
jusqu'à **3 rencontres** de 45 minutes,
sont **entièrement gratuites**.

En cas de besoin, votre médecin
pourra les renouveler.

Quel que soit le mode de prise en
charge, **la préservation du secret
médical est garantie**. Seul le service
de santé de l'établissement est
informé de votre parcours de soin.

Ce dispositif ne se substitue pas aux dispositifs
existants, il les renforce et reste au libre choix
de l'étudiant.